

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Du lundi 8 novembre 2021

A 18 h 30

Le procès verbal de la réunion précédente est adopté. L'ordre du jour proposé est adopté

Présidence : Mme Viviane COUSINARD

Membres présents : COUSINARD Viviane, DUCHATEAU Nathalie, JAMES Alexandre, POLITO Adrien, BLARY Clément, PILLANT Chantal, PASQUIS Tom

Absent Excusé : RUIN François

Absents : GOFFARD Anthony, DALLE Antoine, KOUPERMANN Corinne

Secrétaire de séance : DUCHATEAU Nathalie

PROJET DE VOIE VERTE

Le Maire de la commune de Seuil est venu faire un exposé du projet de la voie verte, projet commun entre les deux communes. Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- de prendre une délibération semblable à la commune de Seuil, à savoir :
- Considérant la position actuelle de la voie verte en terre-plein central sur le chemin de contre halage
- Considérant la position sur le chemin de halage passant le long de la commune de Thugny-Trugny mais présentant des coûts de réfection de la berge du canal trop important
- Le Conseil Municipal à l'unanimité propose la position de la voie verte sur le côté du contre halage mais séparée du chemin entretenu par la commune.

DEVIS TYROLIENNE

Mme le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la Société Comat et Valco pour une tyrolienne sur l'aire de jeux et pour un montant de 4033 € HT. Elle précise que la Communauté de Communes subventionne cet achat au titre du fond de concours à hauteur de 30%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de demander d'autres devis avec option de montage.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de faire la demande de subvention auprès de la Région pour la réfection des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de faire des demandes de subventions pour les travaux suivants :

- Toiture de la Mairie et remplacement des velux
- Réfection de la façade de la Mairie et du muret de la cour

Vote : à l'unanimité

PASSAGE D'UNE CANALISATION SUR LE CHEMIN DE COUCY A THUGNY-TRUGNY

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Coucy est en cours de réalisation d'un assainissement collectif. Ces travaux nécessitent le passage d'une canalisation sur le chemin de Coucy à Thugny-Trugny. La commune de Thugny-Trugny doit donner son accord pour ce passage sur son territoire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse à la majorité le passage de cette canalisation sur le territoire de la commune.

SPECTACLE DE NOEL

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le goûter de Noël des enfants du village aura lieu le dimanche 12 décembre. Elle présente la proposition de spectacle de clowns de M. MACHINET Sylvain à Vouziers pour un montant de 218.90 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'INSEE met en place début 2022 le recensement de la population. Le Conseil Municipal accepte de confier ce travail de recensement à la secrétaire de Mairie, Mme Derue.

REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens aura lieu le 06 février 2022 à la salle communale (selon la situation sanitaire). Le Conseil Municipal décide de demander des propositions de tarifs à l'Intemporel et chez Jérôme et Valérie pour le repas. Une recherche d'animation sera faite.

BONS CADEAUX DES HABITANTS A PARTIR DE 65 ANS

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de distribuer des bons d'achat par le biais de l'UCIA de Rethel aux habitants de la commune à partir de 65 ans. Ces bons d'une valeur de 40 € pour les personnes seules et 60 € pour les couples seront à utiliser auprès des commerçants Rethélois dont la liste sera fournie avec les bons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas suivre la proposition de Mme le Maire et à la majorité opte pour des cartes cadeaux à utiliser à Intermarché à Sault les Rethel.

QUESTIONS DIVERSES

Sécurité dans le village : Après avoir rencontré un représentant du Département Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le sujet concernant la sécurité du village est toujours en cours et ne manquera pas d'informer la population des mesures acceptées par le département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00